

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 543 1<sup>er</sup> mai 1980  
Dix-septième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Pierre Ghelfi  
Pierre Gilliand  
Yvette Jaggi  
Pierre Lehmann

# 543

## Prison préventive: le poids de l'opinion publique

«Maintenir pour le seul motif de la gravité un inculpé en détention préventive équivaut à une condamnation anticipée et contrevient à la présomption d'innocence de tout prévenu.» Le Tribunal fédéral vient de mettre les points sur les «i» suite à un recours déposé par des avocats genevois intervenant pour leur client maintenu en détention préventive à Champ-Dollon depuis une année.

La précision n'allait pas de soi: rien de plus flou dans l'opinion que la situation sociale du détenu qui n'est pas encore jugé, les abus policiers, les lenteurs connues de certaines instructions favorisant encore la confusion.

## De Lucens à La Hague

Court-circuit à l'usine de retraitement des déchets radioactifs de La Hague près de Cherbourg, dans le nord-ouest de la France, paralysie presque totale des installations depuis le milieu du mois d'avril, une catastrophe évitée de justesse grâce à des générateurs de secours empruntés à l'arsenal de Cherbourg. Les précisions données sur ce «pépin» par la CFDT n'ont pas été démenties jusqu'ici; c'est significatif même si chez nos voisins français l'affaire a été traitée avec un maximum de discrétion tant dans la presse qu'à la radio ou à la TV.

Cet accident qui vient s'ajouter à une chaîne quasiment ininterrompue d'ennuis techniques et autres

Jusqu'au Conseil d'Etat genevois qui, précisant sa politique pénitentiaire en réponse à des interpellations de députés (décembre 1978), mélangeait gravement les genres. C'est ainsi qu'en préambule, il prenait soin de préciser la vocation de Champ-Dollon et mettait clairement l'accent sur sa vocation de prison préventive, strictement différente de celle d'un établissement d'exécution des peines.

Une quinzaine de pages plus loin pourtant, abordant le chapitre des «comités de détenus» à Champ-Dollon juste avant de conclure, l'exécutif genevois se laissait aller à écrire: «(...) Autant il est logique que les travailleurs, les communiers et d'autres personnes se groupent pour défendre librement leurs intérêts sur le plan syndical ou culturel, autant il est insupportable que des personnes incarcérées pour avoir commis des délits veuillent se constituer en association avec un comité habilité à discuter des conditions de détention.» Ces mots à propos de présumés innocents!

complications financières ou politiques vient justifier en quelque sorte les réticences qui s'étaient fait jour à propos de ces installations jusque dans les milieux pourtant résolument pro-nucléaires (en mars, c'était la publication «Nucleonics Week» qui y allait elle-même de deux pages de critiques serrées). On sait que d'une manière ou d'une autre La Hague se trouvera sur le chemin des déchets produits par les centrales helvétiques; ne serait-il pas temps d'interpeller officiellement la Cogéma qui exploite cette usine et de lui demander un renouvellement des garanties fournies? Le sort de la caverne de Lucens, comme «dépôt intermédiaire», ces prochaines années, se joue probablement là. Note plus optimiste: si La Hague ne parvient pas à fournir les quantités de plutonium indispensables et programmées depuis des années au mépris des aléas possibles de l'entreprise, c'est toute la filière des surrégénérateurs français (Super-Phénix) qui pourrait être compromise.

## Un lobby indépendant

*Au courrier, une missive de l'Alliance des Indépendants, signée J. Cl. Eggimann, vice-président cantonal vaudois et membre du bureau du comité central. Nous en extrayons ces quelques lignes:*

On peut lire dans votre numéro 540, sous le titre «Le coup de Corbat», une appréciation pour le moins schématique de la «représentation» des «lobbies» aux Chambres fédérales; entre autres celle-ci: «ceux qui représentent les grandes fédérations coopératives... la majorité des huit indépendants pour la Migros.» D'abord l'Alliance des Indépendants ne représente pas la Migros; voilà une idée reçue que les adversaires de notre parti aiment bien confirmer, mais que la récente «Charte» (publiée dans l'organe de l'Alliance des Indépendants, «Ring», 18.3.80) signée entre les deux parties infirme, de même d'ailleurs que les faits politiques. Ensuite, parmi les huit conseillers nationaux indépendants, il n'y en a qu'un seul qui soit lié à Migros: Walter Biel, directeur, chargé des affaires économiques et politiques. Les autres parlementaires n'ont aucun lien avec la fédération en question, si ce n'est qu'ils en sont (peut-être) coopérateurs comme un million d'autres Suisses. Voici d'ailleurs leurs professions: président de commune, ingénieur, directeur d'un institut de médecine préventive, professeur d'économie, avocat, enseignant professionnel, médecin. S'il n'y a donc pas de «représentation», il existe néanmoins — et la convention annexée en témoigne aussi — une certaine communauté d'idées, qu'on a appelée à défaut de mieux le libéralisme social, cher à Gottlieb Duttweiler. D'où le soutien financier accordé par Migros à l'Alliance des Indépendants.

**J.-Cl. E.**

*De brefs éléments de réponse sur un sujet qui pourrait être largement développé.*

*Sur l'ampleur de ce soutien financier accordé par Migros à l'Alliance des indépendants (AdI), M. Eggimann se tait poliment. On sait pourtant que la Migros verse chaque année plus de deux millions de francs à l'AdI; cette somme est évidemment augmentée en année électorale. Le «prix de revient» d'un conseiller national indépendant est le plus élevé de tous: environ cent mille francs en 1975, un tiers en plus en 1979, soit plus du double des autres élus (députés de l'Action nationale mis à part). En 1975, l'AdI avait un budget de 2,4 millions de francs pour la campagne électorale, dont 1,85 million pour l'insertion d'annonces; les chiffres ne semblent pas avoir beaucoup changé en 1979, ce qui n'a pas empêché le nombre des élus de diminuer d'onze à huit (quatre à ZH, et un dans chacun des cantons suivants: AG, BE, BL et SG). A noter qu'en plus des montants versés à l'AdI, la Migros finance certaines «actions de politique économique», en vue de votations, etc.*

*Ceci précisé, les éventuels simples coopérateurs Migros que sont modestement les élus indépendants ne sont pas plus proches de la Migros que n'importe quel porteur d'une part sociale.*

### LES GUILLEMETS DE M. GEHRIG

*A propos de coopérateurs et de Migros: dans le dernier rapport de la Fédération des coopératives Migros, dont l'édition allemande vient de paraître, M. Gehrig, qui occupe le poste de président de l'administration et se trouve comme tel avoir Hans Pestalozzi comme challenger, s'exprime très aimablement à l'égard des candidats de M-Renouveau: «Nous reconnaissons derrière ces «coopérateurs» (les guillemets sont de M. Gehrig) certaines gens qui veulent utiliser notre coopérative comme terrain d'expérimentation pour leurs idées confuses et leurs modèles irréalistes; des gens pour qui une institution nationale comme la nôtre serait tout juste bonne à être affaiblie et dégradée par des tentatives douteuses.»*

*Les porteurs de parts sociales qui figurent sur les listes de M-Renouveau ou qui ont adhéré à cette*

*association (en Suisse romande, c.p. 637, 1001 Lausanne) apprécieront à leur juste valeur les propos du président Gehrig, dont le poste semble plus élevé que les idées. (Réd.)*

COURRIER

## Laver sans phosphates

J'attends et je lis chaque semaine avec le plus grand intérêt votre journal, aussi bien ses chroniques traditionnelles que celles, plus récentes, de Pierre Lehmann et autres contributions écologiques.

Sur la foi des recommandations de Pierre Lehmann, je m'étais adressé à la maison Held SA pour obtenir un échantillon de sa lessive «Plurin». L'essai, autant que je pouvais en juger, a été tout à fait convaincant.

Malheureusement, je lis aussi «J'achète mieux» de la Fédération romande des consommatrices, et j'ai été très embarrassé de voir, dans le numéro 86 de mars-avril 1980, p. 46, un article donnant sur le sujet un tout autre son de cloche.

Voilà. Mes connaissances scientifiques ne me permettent certainement pas de trancher. Peut-être Pierre Lehmann pourrait-il aider les quelques personnes qui, comme moi, intriguées par cet article, ont appris qu'il visait bien le fameux «Plurin».

**B.Z.**

### UN MOINDRE MAL

*Cette interrogation recoupe, il faut le préciser, celle de différents autres lecteurs qui nous ont également écrit à ce sujet. D'où quelques développements un peu plus amples que d'ordinaire!*

*Tout d'abord, l'avertissement paru dans «J'achète mieux» (n° 86, mars-avril 1980, p. 46): «Pour préserver la santé de nos lacs, les ménagères cherchent à utiliser des poudres à lessive sans phosphate.*

*Encore faut-il que le remède ne soit pas pire que le mal. Or on fait grand bruit autour d'un produit dans lequel les phosphates sont remplacés par 6-12% d'EDTA. Il s'agit, à l'instar du NTA interdit aux USA, d'un produit capable de complexer (lier) des métaux. Comme il introduit dans l'eau de l'azote, qui est un engrais, on aura le même phénomène d'eutrophisation (prolifération des algues) qu'avec les phosphates et en plus le risque d'augmenter la quantité de nitrates. Il solubilise les métaux lourds des sédiments de nos rivières et lacs (mercure, plomb, zinc, cadmium, etc.), ce qui n'est pas souhaitable. Si de l'EDTA parvenait dans l'eau potable, il complexerait le zinc de la tuyauterie et nous aurions de l'eau zinguée nuisible à la santé. Et puis l'EDTA qui parvient dans notre corps pourrait y complexer les métaux présents dans le sang ou ailleurs. Si l'Office fédéral de l'environnement et la Commission des eaux n'interdisent pas ce produit, c'est que les bases législatives font défaut et surtout parce que sa vente est restreinte. Le problème serait différent si ce produit était très utilisé. Alors prudence!*

#### LA CAUTION DE L'EAWAG

*Face à ce cri d'alarme de la Fédération romande des consommatrices, rappelons ce que précisait P. Lehmann (DP 540, 3.4.1980, «Se passer des phosphates», entre autres, les détails d'une lessive sans phosphates): «Les produits qui remplacent les phosphates ne sont pas tous parfaitement inoffensifs s'il s'en trouve de grandes quantités dans l'eau; mais il est maintenant acquis que par rapport aux phosphates, ils représentent un moindre mal.»*

*Cette opinion est aussi celle du directeur de l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (EAWAG), le professeur Werner Stum, qui le confirmait fin février par écrit à la députée libérale genevoise au Conseil des Etats, M<sup>me</sup> Monique Bauer-Lagier.*

*Pas question ici d'un «vide» dans la législation adhoc: la méfiance de la FRC paraît nettement exagérée, l'avis du professeur Stum faisant,*

*jusqu'à plus ample informé, autorité en la matière. Mais puisqu'il s'agit concrètement de l'utilisation du Plurin W, fabriqué par la maison Held à Steffisburg, mentionné dans l'encadré accompagnant le texte de P. Lehmann, allons-y de quelques précisions supplémentaires!*

#### UN NOUVEAU PLURIN

*Dès le lancement de la poudre à lessive en question, le fabricant a été en butte aux critiques dont la FRC se fait l'écho. Il s'est toujours défendu, sur les plans scientifiques et économiques (particulièrement crucial, cet aspect-là du débat!), avec la plus grande vigueur. Sans être jamais confondu.*

*Aujourd'hui, et c'est tout à son honneur, sur la lancée de ses recherches sur la substitution des phosphates, il modifie encore son produit, toujours vendu d'ailleurs sous le même nom: nous sommes donc en mesure de vous annoncer en premier que lorsque vous achèterez du Plurin W, vous aurez dès maintenant une lessive ne contenant ni phosphates, ni EDTA, et toujours parfaitement efficace (comme P. Lehmann en témoigne, entre autres)!*

*En bref, la controverse sur la nocivité n'était pas close, loin de là; mais elle est déjà périmée!*

*Une gifle de plus à l'industrie des détergents figée sur des productions dont la nocivité est, elle, prouvée de longue date (pour mémoire Unilever: 185 millions de chiffre d'affaires en Suisse dans la lessive en 1979). Et un désaveu supplémentaire pour le monde politique helvétique englué (refus de la motion Bauer-Lagier au Conseil des Etats) dans la défense des intérêts économiques acquis. (Réd.)*

#### REÇU ET LU

### Vivre en prison

Le côté caché des gros titres de la presse quotidienne: Petra Krause arrêtée à Zurich, assorti des précisions classiques d'un correspondant de presse

sur un «coup», les antécédents de la «terroriste», le rappel plus ou moins étoffé du climat policier en Allemagne fédérale, l'évocation des attentats présumés auxquels aurait participé la prisonnière; de quoi animer l'actualité du jour...

Reste une femme emprisonnée qui subit son incarcération avec ses moyens physiques et psychiques, cette femme-là les gros titres n'en parlent pas, ou rarement. Pour découvrir cette autre réalité, un témoignage: Petra Krause dit en une vingtaine de pages ce que fut sa première semaine d'incarcération à Zurich, précisément du 20 au 27 mars 1975 (elle sera extradée en Italie le 15 août 1977 pour y être jugée après une détention préventive de 880 jours). On peut ne pas être d'accord avec la militante, le récit du choc demeure, exprimé sans pathos, méthodiquement, scrupuleusement (Editions «Que faire?»): «L'isolement carcéral en Suisse — Témoignage de Petra Krause»; impresseur également l'itinéraire carcéral de P. Krause, restitué à travers une interview (décembre 1979) et une longue conversation avec un psychologue, la caserne de la police de Zurich, la prison du district de Winterthur, la prison de district de Zurich, la prison du district d'Affoltern am Albis, la prison de femmes de Pozzuoli (Naples).

«Depuis le cinquième mois: augmentation des désordres du comportement et de la perception. Au quinzième mois, penser, lire, comprendre, ne sont possibles que dans des conditions déterminées et seulement en ce qui concerne des sujets relatifs à la situation dans les prisons. Alternance de moments d'euphorie et d'agressivité. Après la libération apparaissent des difficultés d'adaptation qui persisteront.»

— Dans le dernier numéro du magazine de la «Basler Zeitung» (n° 17) un aperçu de la décentralisation que permet un réseau de communication commercial greffé sur la TV par câble, tel qu'il vient d'être mis au point sur une grande échelle outre-Atlantique. Tout autre chose que les rêves d'une nouvelle communauté régénérée par la «communication» à la portée de tous!

## Médicaments: les Suisses parmi les plus voraces

Ce n'était pas tout à fait un cri de victoire, c'était en tout cas un constat qui se voulait rassurant: il y a deux mois, dans un communiqué largement répercuté à travers les moyens de communication de masse, Pharma-Information, l'antenne bâloise de relations publiques au service des géants pharmaceutiques frappés du label helvétique, annonçait que la consommation de médicaments dans notre pays était plus faible qu'à l'étranger. En substance, on développait la thèse que la Suisse «dépense moins en médicaments que la majorité des pays du Marché commun, par rapport au PNB et à l'ensemble des frais de la santé publique». A l'appui de cette affirmation, Pharma-Information présentait en effet des tableaux situant la part des dépenses en médicaments au produit national brut (PNB) et la part des dépenses en médicaments à l'ensemble des dépenses de santé dans quelques Etats du Marché commun et en Suisse.

### SOULAGEMENT

Ces chiffres ont fait le tour des cercles de spécialistes intéressés sans susciter de réserves sérieuses. Les titres des journaux ont probablement impressionné l'opinion publique à l'heure où l'organisation du système de santé fait l'objet de critiques de plus en plus serrées. Presque partout, une espèce de soulagement: les calculs de Pharma-Information, outre qu'ils «réhabilitaient», si besoin était, l'activité des grands producteurs de médicaments, soutenue par les efforts de publicité que l'on sait, venaient à point nommé court-circuiter sous nos latitudes une certaine mauvaise conscience de grands consommateurs de médecine, éveillée par les comparaisons internationales.

Les données soigneusement diffusées par Pharma-

Information avaient donc de quoi exciter notre curiosité.

Après toute une série de nouveaux calculs, voici nos conclusions et nos commentaires.

Les deux «indicateurs» choisis par Pharma-Information sont certes intéressants<sup>1</sup>. Mais présentés sans références à la proportion des dépenses de santé au PNB et à la dépense par habitant, ils sont fallacieux: «grosso modo», Pharma-Information avantage dans sa démarche les indicateurs statistiques qui situent la Suisse en «bonne position», c'est-à-dire, en l'occurrence parmi les pays qui dépenseraient peu!

Les comparaisons de dépenses par habitant, ramenées à une unité monétaire commune, sont approximatives. Il n'est que de rappeler à cet égard l'importance des oscillations du franc suisse par rapport aux monnaies étrangères — par ailleurs, la part de l'«économie occulte», non comptabilisée dans le PNB, est loin d'être négligeable dans cer-

tains pays et les disparités enregistrées là biaisent les comparaisons. Il n'en reste pas moins que la simple honnêteté implique de fournir au moins cet indicateur avant d'affirmer que la Suisse est plus faible consommatrice de médicaments que d'autres pays étrangers. Dans l'idéal, il faut admettre que la consommation de médicaments ne se mesure valablement pas en franc par habitants, proportion de dépenses de santé ou proportion du PNB: la seule indication vraiment intéressante serait (si les données étaient disponibles, mais où est la transparence?) la mesure en produits distribués et effectivement administrés.

Revenons, après ces postulats de base, à l'examen des chiffres fournis par Pharma-Information. Dans le tableau ci-dessous, ils figurent aux deux premières colonnes (chiffres en italique); les trois rubriques suivantes sont celles que nous fournissons, à fins de comparaisons plus équilibrées (chiffres en caractères «normaux», les indices figurant en gras pour chaque thème):

### MÉDICAMENTS ET SANTÉ PUBLIQUE: DÉPENSES EN EUROPE EN 1975

Pays	Les médicaments par rapport au PNB (%)	Les médicaments par rapport à la santé (%)	La santé par rapport au PNB	Le PNB par hab.		Dépenses, en francs suisses, par hab. pour			
				francs	indice <sup>1</sup>	LES MÉDICAMENTS		LA SANTÉ	
						francs	indice <sup>1</sup>	francs	indice <sup>1</sup>
Italie	<i>1,89</i>	<i>34,6</i>	5,46	6 500	<b>29</b>	123	<b>59</b>	355	<b>23</b>
France	<i>1,70</i>	<i>25,5</i>	6,67	13 343	<b>59</b>	227	<b>109</b>	890	<b>57</b>
RFA	<i>1,40</i>	<i>18,8</i>	7,45	14 085	<b>62</b>	197	<b>95</b>	1049	<b>68</b>
Belgique	<i>1,21</i>	<i>19,5</i>	6,21	13 164	<b>58</b>	159	<b>76</b>	817	<b>53</b>
Suisse	<i>0,92</i>	<i>13,4</i>	6,87	22 580	<b>100</b>	208	<b>100</b>	1551	<b>100</b>
Angleterre	<i>0,75</i>	<i>13,8</i>	5,43	8 466 <sup>2</sup>	<b>37</b>	63	<b>40</b>	460	<b>30</b>
Danemark	<i>0,68</i>	<i>11,7</i>	5,81	15 257	<b>68</b>	104	<b>50</b>	886	<b>57</b>

<sup>1</sup> Indice: Suisse = 100

<sup>2</sup> Grande-Bretagne

Petite mise en évidence en quelques lignes. Sur sept pays, en 1975, la Suisse vient en cinquième position en ce qui concerne la part des dépenses de médicaments par rapport au PNB (première colonne: 0,92%) et en sixième position quant à la proportion des dépenses de médicaments par rapport aux dépenses totales de santé (deuxième colonne: 13,4%). D'où les affirmations hâtives de Pharma-Information!

## DERRIÈRE LA FRANCE

Voyons plus loin! La Suisse arrive au deuxième rang, derrière la RFA (troisième colonne: 6,8%) pour ce qui est des dépenses de santé situées en rapport au PNB. Et comme la Suisse, pays riche, a le PNB par habitant (quatrième colonne) le plus fort — et de très loin — parmi les Etats considérés, l'ensemble des dépenses considérées ici, qu'il s'agisse de médicaments ou de santé, tout bien considéré, sont beaucoup plus élevées en Suisse qu'à l'étranger: seule la France dépense plus que la Suisse (cinquième colonne: 208 francs) pour les médicaments; toujours quant aux montants par habitants (sixième colonne), la République fédérale d'Allemagne, qui vient en deuxième rang (1050 francs) dépense... les deux tiers de ce que la Suisse (1550 francs) consacre à la santé publique! De plus amples commentaires, à ce stade-là de la réflexion, semblent superflus.

Mauvaise note pour notre pays. Quant à l'information de l'industrie pharmaceutique sur «les problèmes économiques posés par la santé publique»...

P.G.

<sup>1</sup> «Consommation de médicaments en Suisse: plus faible qu'à l'étranger». Service de presse de Pharma-Information sur les problèmes économiques posés par la santé publique, n° 25, février 1980.

## Un milliard perdu

Rapport annuel de la Commission fédérale des banques. Un chiffre significatif au chapitre des «pertes subies par les créanciers lors de la déconfiture de banques dans les années septante» (1971-1979). Les commissaires précisent que l'étude a porté sur quinze établissements, dont aucun ne prenait de dépôts d'épargne. Les pertes en question peuvent être chiffrées à environ un milliard de francs, dont les quatre cinquièmes pour trois banques seulement, la Banque de Crédit International, Weisscredit et Leclerc (la moitié de ce total est en rapport avec la gérance de fortunes). A propos du climat général, ces quelques lignes qui étonneront peut-être les non-initiés: «Une surveillance bancaire ne peut remplir ses tâches que si elle est en mesure d'adapter en tout temps les règles de comportement à l'évolution des activités bancaires; l'établissement de règles de conduite trop détaillées dans la législation crée le danger qu'elles soient éludées, car les banques chercheront une nouvelle voie pour réaliser les opérations visées» (extrait du chapitre intitulé: «Relations avec les autorités fédérales, les associations et les organisations internationales»).

## LES CLIENTS ET LES AUTRES

### Le prix de la fête

*Ils étaient plus de 1500 venus la semaine dernière à Montreux pour célébrer la grande fête annuelle du «marketing direct», une espèce de foire aux idées et aux recettes développées pour «mieux communiquer à distance avec les consommateurs» — en clair: pour faire davantage de chiffre d'affaires avec des clients potentiels qu'on peut d'autant plus tranquillement gruger qu'on ne croise jamais leur regard...*

*Tout ce beau monde de la vente par catalogue, par correspondance, par téléphone (la forme de vente*

*de ces prochaines années, paraît-il), par télétransmission, etc. etc. a reçu, offerte par «le plus grand des grands magasins de Montreux», une carte donnant droit à une remise de 10% à tous les rayons (sauf alimentation et discount) des dix-neuf grands magasins Innovation et de leurs maisons affiliées (Printemps à La Chaux-de-Fonds, Armourins à Neuchâtel, etc.).*

*Les clients habituels de l'Innovation, qui ne s'offrent pas des symposiums à plus de trois mille francs, apprécieront d'autant plus d'avoir le privilège de payer le plein prix dans tous les rayons (y compris alimentation et discount) des magasins précités.*

## SSR

### La bataille de l'article

Grandes manœuvres autour de la création d'une éventuelle autorité autonome de recours à laquelle pourraient s'adresser les téléspectateurs et auditeurs mécontents. Enjeu: le respect par la SSR de la concession dont elle bénéficie (et en particulier de l'article 13 du texte en question qui cerne le contenu des programmes). Perspectives à court terme: maintenir davantage efficacement sous pression une SSR, dont le «ménage interne» serait plus directement accessible qu'aujourd'hui à des influences extérieures (s'exerçant sans le contrôle de l'autorité dite de surveillance, le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie). Perspectives à moyen terme: le contenu d'un futur et éventuel article constitutionnel sur la radio et la télévision: le principe d'une autorité autonome de recours admis (les commissions ad hoc du National et des Etats ont d'ores et déjà dit «oui»), qu'est-ce qui empêchera les formations bourgeoises, radicales en tête, satisfaites dans leur principale revendication, de plaider pour le «statu quo», ce flou qui pourrait servir admirablement, comme d'habitude, la sacro-sainte liberté du commerce et de l'industrie?

PRESSE

## M. Grosjean pense pour les Neuchâtelois

Le licenciement d'un journaliste par son éditeur n'équivaut pas nécessairement à une atteinte à la liberté de la presse. Un journal est aussi une entreprise dans laquelle travaillent des personnes qui peuvent avoir des différends ou des incompatibilités d'humeur. La rupture du contrat de travail, là ou ailleurs, est une manière, à défaut d'être une solution, pour régler de tels problèmes.

L'explication donnée conjointement par le rédacteur en chef de «L'Impartial», Gil Bailod, et le directeur général de l'Imprimerie Courvoisier, Roger Vuilleumier, pour justifier le départ de leur correspondant parlementaire à Berne, Denis Barrelet, va dans ce sens. Le premier parle «d'un problème interne à l'entreprise» et le second d'un «incident de parcours comme il en arrive dans toute entreprise».

En conséquence de quoi, selon eux, l'article de «La Suisse», du 21 avril, intitulé «Carlos Grosjean licencie Denis Barrelet» devient de la «polémique» et le commentaire du correspondant neuchâtelois de la radio, Bernard Guillaume-Gentil qui exprime des craintes pour la liberté d'expression de la rédaction du journal est «émotionnel» et «d'une légèreté déconcertante».

N'est-ce qu'un «simple» conflit de travail ou des questions de principe sont-elles en jeu?

«L'Impartial» adresse plusieurs griefs à Denis Barrelet. Il a critiqué des personnalités élues (l'ancien conseiller d'Etat et conseiller national Henri Schmitt, l'ancien conseiller fédéral Pierre Graber, l'ancien président du Conseil national Luigi Generali). Il a même critiqué le Conseil national dans son ensemble, notamment au terme d'un débat financier, ce qui lui avait valu (à fin 1978) une lettre de réprimande du directeur général, Roger Vuilleumier. Il a enfin participé, à l'automne dernier, au jury de «La Suisse» qui avait émis des notes sur le travail des parlementaires au terme de la législature.

La lettre de licenciement arrive en décembre 1979. Hormis la lettre mentionnée ci-dessus et une «prise de bec», encore antérieure, avec le rédacteur en chef, rien n'annonçait une décision de cette portée. Denis Barrelet est congédié parce qu'il manque de déférence à l'égard des autorités. Son style déplaît.

### LES DIEUX ET LES ANGES

Est-ce suffisant pour parler d'atteinte à la liberté d'expression? Le «Tages-Anzeiger» répond affirmativement, qui écrit qu'aux yeux de l'ancien conseiller d'Etat et aux Etats, président du conseil d'administration de l'Imprimerie Courvoisier, Carlos Grosjean, les politiciens étant des dieux, petits ou grands, les journalis-

tes doivent être les anges qui répandent les grandes paroles qui sortent de leurs lèvres. Cette conception n'a rien à voir ni avec le journalisme ni avec la démocratie. Si les politiciens veulent que ne paraisse dans les journaux que ce qui leur convient, ils doivent engager des rapporteurs officiels, mais en même temps biffer de la constitution la liberté d'expression. La démocratie vit notamment du fait que les activités des politiciens et des autorités sont examinées attentivement et de manière critique. Voilà pour l'opinion du quotidien alémanique.

D'autres signes vont dans le même sens. Il est (presque) de notoriété publique que Carlos Grosjean est vaniteux jusqu'à la maladie. L'un de ses thèmes favoris, alors qu'il était un «politicien-dieu», était de disserter sur le crépuscule de l'autorité, qui ne pouvait que marquer le déclin de la société. La démocratie pour amuser le bon peuple, mais l'autorité pour le guider et le conduire.

Il devait donc lui être pénible de voir qu'un journaliste employé dans l'entreprise dont il est le président ne lutte pas contre ce crépuscule, mais qu'au contraire il renforce cette évolution par ses critiques.

Gil Bailod n'a pas plus que Denis Barrelet la plume austère et discrète. Il pratique le coup de gueule plus souvent qu'à son tour. Le journalisme de tempérament qu'il affectionne le conduit à planter souvent des banderilles. Il est vrai qu'il choisit plus adroitement ses proies, évitant

### A SUIVRE

Dans les communes valaisannes de Saxon, Saillon, Fully, Leytron et Riddes, on ne veut plus de ces «ultra-saisonniers» que sont les jeunes gens qui, chaque été, proposent dans ces régions leurs services pour la récolte des fruits et légumes. Le Conseil d'Etat valaisan devra donc trancher sur une demande officielle de suppression des autorisa-

tions de travail temporaire (permis accordés dans des délais très brefs, pour une période de travail de courte durée, à des étrangers plus ou moins grassement payés du reste). Un renfort inattendu pour l'initiative Etre solidaires qui réclame la disparition du statut de saisonniers? Pas certain...

\* \* \*

Il y a minorité et minorité. Dans le canton de Fribourg, le district du Lac est considéré officielle-

ment comme bilingue: les francophones y sont manifestement minoritaires. Le district de la Sarine en revanche est, toujours officiellement, francophone... malgré la présence de près de 15 000 Alémaniques sur son territoire.

\* \* \*

Nous posons la question: «La Semaine» n'a-t-il pas été un titre d'hebdomadaire romand il y a une quarantaine d'années?» au sujet du projet de Rin-

les trop gros poissons. Pourtant, Gil Bailod ne manque surtout pas de qualités humaines et de cœur. Rédacteur en chef, il a souvent déclaré que lui présent aucun journaliste ne serait licencié, ou alors qu'il s'en irait aussi. Non seulement il reste, mais il prend la plume pour justifier la décision de ses patrons et pour enfoncer la tête de Denis Barrelet sous l'eau. Vilain.

Lorsqu'un journal comme «L'Impartial» (tirage 30 000 exemplaires) dispose d'un quasi-monopole régional, il est évident que des faits aussi précis permettent à juste titre d'émettre des craintes quant à la manière dont la population sera informée — au sens où le «Tages-Anzeiger» l'entend.

Denis Barrelet entre à «24 Heures» le 1<sup>er</sup> août. Tant mieux pour lui et pour les lecteurs de ce quotidien. Avec Pierre-André Stauffer, ils constitueront probablement la meilleure équipe de correspondants parlementaires dont dispose un quotidien romand. Mais ce renfort lausannois ne résoud pas le déséquilibre chaud-fonnier. Après avoir quitté le Conseil d'Etat, Carlos Grosjean s'est converti assez copieusement dans le privé. Il n'a pas caché que ses nouvelles fonctions manquaient de la hauteur de vue que permettait la fonction publique, et que pour tout dire, le privé lui paraissait mesquin.

L'alliage est désormais parfait: du premier emploi il a conservé le sens de l'autorité et du second il en a appris la mesquinerie.

gier de faire paraître un nouveau journal sous ce titre (DP 536). La réponse: «La Semaine», hebdomadaire romand, a paru du 16 septembre 1938 au 21 juillet 1939. Son adresse: Fusterie 16 à Genève. Sa tendance: plutôt à gauche. Les lecteurs de DP s'en souviennent-ils? On ajoutera, à titre anecdotique, qu'un premier hebdomadaire portant ce nom a paru en 1856 à Berne comme supplément du journal «Le Monde».



*On n'arrête pas le progrès: nouvelles rotatives à «L'Impartial»*

## JOURNAUX

### Les marginaux des statistiques

La plupart des statistiques publiées à propos de la presse sont fondées sur des catalogues concoctés à l'intention des annonceurs; elles omettent donc systématiquement des nombreuses publications qui vivent sans publicité — ou tout au moins qui ne trouvent leurs annonces que dans des cercles très restreints de sympathisants.

Il y a là une lacune significative: certains de ces journaux et revues sont «marginiaux», c'est certain; d'autres ont une très large diffusion; et en tout cas, la plupart d'entre eux exercent une influence sur la formation de l'opinion en Suisse romande, parmi leurs fidèles en particulier. C'est donc tout le panorama de la presse écrite qui est faussé dès le départ.

Voyons les choses de plus près! Dans quel catalogue de la presse en Suisse trouveriez-vous,

par exemple, mentionnées les publications suivantes:

«Le Bulletin patronal» (Lausanne), «La Nation» (Lausanne), «Le Pamphlet» (Lausanne), «Peuple et Patrie» (Nyon/Killwangen), «Le National» (Neuchâtel), «La Suisse libérale» (Neuchâtel), les «Tribune socialiste» genevoise et vaudoise, «Le Point» (Neuchâtel), «Le Peuple jurassien» (Delémont), «Services publics» (Vpod), «Tout va bien», «La Brèche», «Le Drapeau rouge», «La Tuile» (Jura), «L'Essor», «Les Entretiens sur l'éducation» (Genève), «J'achète mieux» (Genève)... et «Domaine Public».

Nous en passons; et probablement des meilleures! Souhaitons cependant que les spécialistes de la politique «globale» des médias tiennent aussi compte de ces journaux-là. Non pas pour les subventionner — ils ne le désirent pas, dans leur majorité — mais pour acquérir — en toute simplicité! — une vue générale des questions que pose la liberté d'expression dans notre pays. Il n'y a pas que le commercial qui compte.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Répartir la manne

Comme tout un chacun, lisant les journaux du 15 avril courant, je me suis réjoui d'apprendre que «le Fonds vaudois du théâtre dramatique (venait) de distribuer sa manne annuelle» et que «le gâteau disponible était de 1,3 million pour 15 spectacles, contre 950 000 francs en 1979». La somme globale à disposition du Fonds, écrit la TLM, provient de l'Etat de Vaud pour 600 000 francs, de la Ville de Lausanne pour un moment égal, et de la Loterie romande pour 100 000 francs. Fort bien.

Ne criens cependant pas trop que désormais, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes! Je lis en effet dans *Brückenbauer* du 11 avril 1980 (*Brückenbauer* est le *Construire* suisse allemand) le petit tableau suivant, que je donne à méditer:

## LES MILLIONS DU THÉÂTRE

Que coûtent nos théâtres? Subventions pour l'année 1980:

Bâle: 19 144 253 francs (subvention payée exclusivement par la ville).

Berne: 9 616 900 francs (7,5 millions pour la ville, 2 millions pour le canton).

Zurich: 11 910 900 francs pour le théâtre (9 millions pour la ville) et 26 247 400 (20 millions pour la ville) pour l'opéra; total: 38 millions.

Il est vrai que ces trois villes sont plus grandes que la ville de Lausanne; il est vrai aussi qu'en ce qui concerne Zurich et Bâle en tout cas, elles sont financièrement beaucoup plus puissantes.

## LE TIERS-MONDE DE LA CULTURE

Reste que les rapports 1 à 7 dans le cas de Berne, 1 à 14 ou 15 dans le cas de Bâle, et 1 à 28 dans le cas de Zurich, expriment bien une certaine réalité: Sur le plan du théâtre, et sur d'autres plans peut-être aussi, nous sommes le «tiers-monde», les sous-développés — soyons optimistes et gentils: les «en voie de développement»...

\* \* \*

Mais c'est aussi que les intéressés ne savent pas toujours s'y prendre, unir leurs efforts, collaborer... Et qu'ils ne sont pas toujours soutenus suffisamment par les mass médias (qui, reconnaissons-le, sont souvent d'un secours efficace).

## LES ÉCRIVAINS AU CAFÉ ROMAND

Un exemple: l'Association vaudoise des écrivains, animée par J.L. Peverelli, organise depuis l'automne passé des rencontres mensuelles au Café Romand (place St.-François) à Lausanne: Pierre Dudan, Georges Borgeaud, Vio Martin, Suzy Doleyres, pour n'en citer que quelques-uns; récemment le Tessinois Bonalumi. La TV tessinoise s'est déplacée — mais à l'exception de deux journalistes («24 Heures» et la TLM), venus à la conférence de presse préparatoire, ni la TV romande, ni la radio romande, ni aucun journal n'en a fait la moindre mention, mis à part la NRL avec Simone Collet. Un autre journaliste a fait une apparition lors de la venue de Borgeaud, prix Renaudot, qui présentait son dernier roman. Mais il n'en a pas soufflé mot!

Ne critiquons donc pas trop l'officialité...

J.C.